

Communiqué de Presse

Bourses d'études : mesures encourageantes mais insuffisantes

La coalition pour les bourses d'études salue la mise en place par les autorités d'un plan d'action qui devrait permettre d'accélérer le traitement des demandes urgentes à l'OCBE, mais relève que certaines questions soulevées restent sans réponse.

La coalition pour les bourses d'études constate que la lettre ouverte qu'elle avait adressée au Conseil d'Etat en date du 22 novembre 2016 a permis une réaction, sous la forme de la mise en place d'un plan d'action de la part du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) avec l'appui du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Les mesures annoncées par les autorités confirment l'ampleur du problème soulevé par la coalition pour les bourses d'études suite à sa mobilisation.

La coalition pour les bourses d'études prend acte en particulier de la décision du Conseil d'Etat de mettre en place un système de versement d'avance qui bénéficierait à près de 1'000 personnes. Cependant, qu'en est-il des plus de 4'000 personnes qui sont toujours dans l'attente ?

Par ailleurs, la coalition regrette que la mise en place d'une information complète et détaillée du système de calcul et de mise en œuvre de la LAEF ne figure aucunement dans les mesures annoncées. En effet, cette mesure est indispensable afin de permettre à chacun-e de connaître ses droits et les démarches à entreprendre, ainsi qu'aux associations d'assurer une défense effective desdits droits.

Parmi les mesures annoncées figure une « augmentation significative de l'effectif des collaborateurs » de l'Office des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), qui était l'une des demandes de la lettre ouverte. Toutefois, la coalition craint que cet effort ne soit que de courte durée et ne permette pas de régler le problème structurel du manque de personnel à l'OCBE. En effet, ni les transferts internes, ni l'engagement d'auxiliaires mentionnés ne semblent de nature à pouvoir résoudre le problème sur le long terme. A fortiori, le fait d'exiger des heures supplémentaires de la part de collaborateurs et collaboratrices évoluant déjà dans des conditions de travail pour le moins difficiles ne semble pas être une solution idéale dans le contexte actuel. La coalition demande dès lors aux autorités d'assurer la pérennisation de l'augmentation en dotation en personnel de l'Office, afin de permettre un traitement efficace et de qualité des demandes d'allocations de formation, ceci en l'inscrivant dans le budget dès l'année 2017.

Enfin, la coalition suivra attentivement le déploiement du plan d'action et rappelle que, malgré l'annonce de la mise en œuvre de celui-ci, il demeure essentiel que la rencontre demandée avec les responsables du DFJC et du DSAS ait lieu dans les meilleurs délais.

Lausanne, le 30 novembre 2016

Contacts pour la coalition :

Arthur Auderset – Tél: 079 571 70 33

Olia Marincek – Tél: 021 692 25 91
